



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juin deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Michaël CENNI.

Etaient présents : M. BARDEAU, Mme BYTNAR, Adjoint
Mmes BERNARD, OUIILLER, VIELFAURE
MM LALET, RABAUD, VIELFAURE

Était absent : M. KLEIN (arrivé à 19h36)

Etaient excusés M. PHENIX qui a donné pouvoir à M. CENNI, M. PAPILLAUD, Mme COMBILLET

Mme Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) AFFAIRES GENERALES

1) P.L.U. : Validation du lancement de la révision

Monsieur le Maire rappelle les réflexions menées sur une éventuelle révision du P.L.U.

Considérant les éléments suivants :

- * vétusté de ce règlement,
- * nécessité de prendre en compte les différentes évolutions législatives intervenues depuis son approbation en 2009,
- * l'augmentation de la population,
- * le développement de l'urbanisation principalement sur la partie nord de l'axe de la RD 670,
- * le souhait de réfléchir à l'aménagement du territoire à travers une évolution plus modérée respectueuse de l'environnement et du cadre de vie paysager,
- * la réflexion à mener sur le devenir des activités économiques, agricoles, viticoles, les commerces de proximité, les formes urbaines à venir, les liaisons douces (en particulier afin de relier les différents quartiers entre eux) afin de préserver le cadre de vie et d'apporter à la population les équipements et services permettant de vivre en harmonie sur le territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de lancer la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

2) P.L.U.i. : Prise de décision

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Fronsadais ne dispose pas de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » et de la nécessité de se prononcer sur ce transfert de compétence avant le 30 juin 2021.

Considérant les différentes réflexions menées lors des séances des conseils municipaux des 04 mars 2021 et 12 avril 2021, le lancement de la procédure de révision du P.L.U., les garanties insuffisantes dans l'actuelle charte de gouvernance proposée par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de s'opposer au transfert de compétence P.L.U. à la Communauté de Communes sans toutefois exclure une possible intégration au P.L.U.i ultérieurement.

3) Elections des 20 et 27 juin : Organisation et tour de rôle

Monsieur le Maire rappelle la réglementation pour l'organisation du bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin et demande à chacun de confirmer le tour de rôle proposé.

II) FINANCES / PERSONNEL

1) Suppression d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Centre de Gestion pour la nomination, par voie d'avancement de grade, de Madame Maria José DE SOUSA au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de ce poste au 1^{er} août 2021 et la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps complet, au 31 juillet 2021.

2) Régime Indemnitare : Mise à jour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 juin 2017 relative au régime indemnitaire du personnel municipal, et plus particulièrement aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires et fait part de la remarque de la Trésorerie, en date du 21 avril 2021, demandant une délibération fixant la liste des emplois autorisés à réaliser des heures supplémentaires.

Afin d'être en totale conformité avec le versement de ce régime indemnitaire il convient de mettre à jour les grades détenus par le personnel communal bénéficiaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'attribution d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires en faveur des agents pour les heures effectivement travaillées au-delà de la durée légale du travail, aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	GRADE
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe, Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe
CULTURELLE	Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe
TECHNIQUE	Technicien Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe Adjoint Technique 2 ^{ème} classe
MEDICO SOCIALE	A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe

IV) QUESTIONS DIVERSES

1. Prochain Conseil Municipal :

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 19 juillet 2021 à 19 heures.

2. Point sur les travaux en cours :

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des différents travaux prévus (busage voirie, peinture routière, travaux à la plaine des sports...). Il propose également l'étude de la mise en place d'un frigo partagé.

3. Journée citoyenne

La journée citoyenne s'est déroulée le 29 mai. Elle a réuni environ 80 personnes (enfants et adultes) et a permis l'évacuation d'une grosse remorque de déchets.

Monsieur le Maire remercie tous les participants pour cette belle initiative.

La séance est levée à 20 heures 45